



## **Instance de Commandement et CAPC n° 1**

### **du 6 mars 2019**

**CGC-Douanes était représentée par**  
**Sylvie Denis (administratrice supérieure) et Olivier Fouque (DSD2)**

Cette instance de commandement était présidée par le Directeur général assisté du Directeur général adjoint, de la sous-directrice RH, du chef du bureau RH3 et de son équipe.

Cette séance a été précédée d'une CAPC relative à la situation d'un administrateur supérieur qui a privilégié la sortie du statut d'emploi afin d'intégrer le GRAF (DPSD) sur un emploi correspondant à ses aspirations personnelles.

A cet égard, la souplesse de gestion, largement sous utilisée depuis la création de ce grade en 2012, est soulignée par l'ensemble des participants, pour autant qu'elle soit consentie.

#### **mouvements et promotions**

- Un administrateur supérieur, ex-adjoint DI est nommé dans les fonctions de directeur interrégional ; ce schéma tend à renforcer l'idée soutenue par la CGC de favoriser, autant que faire se peut, sur les postes d'adjoint au DI des agents destinés à occuper ces mêmes responsabilités ultérieurement dans leur parcours.

S'agissant du poste d'adjoint au DI, la direction générale s'interroge sur la très faible attractivité que suscitent ces fonctions, qui pour le directeur général constituent pourtant un rouage essentiel au bon fonctionnement de notre administration ; le chef de l'administration souligne avec humour que certains DI n'ont pas forcément « envie » de disposer d'un adjoint, mais qu'il les incline à penser qu'ils en ont réellement besoin...

- Un administrateur supérieur est nommé à la TGD sur les fonctions d'adjoint ;

- Deux administrateurs exercent une mobilité vers une DRO et une RI ;

- Deux entrées dans le statut d'emploi d'administrateur sont effectives : la première concerne un collègue issu de la promotion IP 2004 en qualité d'adjoint à un DI, la seconde celle d'un administrateur des affaires maritimes en qualité d'adjoint au chef du futur SCN aéromaritime ; ce recrutement étant présenté sous un angle stratégique dans le cadre de l'AEM et de la recherche d'un équilibre judicieux des compétences à la tête de la nouvelle DNGCD, dirigée par un douanier.

.../...



Tel : 01 53 18 00 72

Mel : [contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr](mailto:contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr)

De même, la nomination d'une administratrice civile, en provenance de la DGAFP, auprès de la sous-directrice RH en qualité d'adjointe, est-elle motivée par une recherche d'expérience métier éprouvée au regard des évolutions projetées en matière de RH .

A cet égard, interrogée sur d'éventuels postulants douaniers, la DRH Douane a confirmé que les deux emplois précités, ouverts à la BIEP, n'avaient de fait suscité aucune candidature interne à la DGDDI.

Soucieuse de ne pas jouer l'obstruction, et de pallier un ostracisme à tout crin, la CGC demeure, toutefois très attentive aux entrées dans le statut d'emploi d'AD d'agents non issus de la sélection IP, au double motif d'une fluidité de promotion mécaniquement réduite, mais également de l'absence d'un véritable parallélisme en terme de débouchés offerts à d'éventuels postulants DSD.

**A l'évidence, le gage de trouver à l'extérieur de la DGDDI des débouchés tout aussi attractifs que les entrants « hors Douane » demeure extrêmement ténu pour ne pas dire inexistant.**

Le directeur général, attentif au sujet, s'est notamment montré sensible à cet argument de la CGC d'expertiser d'éventuelles passerelles auprès de l'autorité préfectorale, notamment.

Enfin, la CGC n'est pas opposée à inscrire dans le cadre du parcours d'un cadre supérieur issu de la Sélection, une préconisation forte d'effectuer une mobilité, à l'instar des administrateurs civils, pour autant que celle ci soit solidement accompagnée, tant sous l'angle des moyens que de la carrière.

En effet le refus de mobilité externe n'est pas inscrit dans l'ADN du cadre douanier, mais l'enthousiasme qu'il suscite est à mesurer à l'aune des difficultés souvent rencontrées en retour de mobilités de courte durée, où l'intéressé est parfois invité à prospecter lui même son propre successeur...

*CGC-Douanes adresse ses félicitations aux promus ainsi qu'un amical et bienveillant salut à l'actuel adjoint au TGD ... Une page se tourne !*



*Tel : 01 53 18 00 72*

*Mel : [contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr](mailto:contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr)*

## BULLETIN D'ADHESION AU SYNDICAT **CGC-Douanes**

Pour adhérer, renvoyez le présent bulletin, accompagné de votre chèque de cotisation libellé à l'ordre de **CGC-Douanes** à :

**CGC-Douanes**  
15 – 17 rue Beccaria  
75 012 PARIS

### Fiche de renseignements à compléter :

Nom : Prénom :  
Date et lieu de naissance : Fonctions :  
Grade : Echelon :  
Coordonnées professionnelles :  
Service : Direction :  
Adresse :  
Tél. : Fax :  
E-mail :  
Coordonnées personnelles (si vous désirez y recevoir votre courrier syndical) :  
Adresse :  
Tél. : E-mail :

Le montant des cotisations est disponible sur le site internet de **CGC-Douanes**, rubrique infos pratiques.

Le montant de la cotisation englobe une protection juridique personnelle à caractère syndical et professionnel. Pour information, 66 % des cotisations sont déductibles de votre impôt sur le revenu.

**contacts :**  
tel : 01 53 18 00 72

Mel : [contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr](mailto:contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr)



Tel : 01 53 18 00 72

Mel : [contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr](mailto:contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr)